



Fédération départementale



Compte – Rendu du Conseil d'Administration Du 4 mai 2015, Le Pouzin

Le quatre mai deux mille quinze, le Conseil d'Administration de la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux s'est réuni sous la présidence de M. Alain Faucuit.

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames : Audibert Agnès, Barthelon Anne-Catherine, Boukhari Nor El Houda, Carret Françoise, Clément-Montalbano Thérèse (pouvoir d'Annie Galamien), Faure Sandrine, Gauthier Carmen, Glass Josie, Souche Geneviève, Vignal Rose-Marie, Julie Wallet (Pouvoir de Rachid Boukhetache)

Messieurs : Collard Stéphane, Delas Denis, Faucuit Alain (pouvoir d'Emmanuelle Champion), Ferrer Yves, Hallier Jean-Claude, Haond Sébastien (pouvoir d'André Giordano), Jambet Pierre, Roucoux Patrick, Sartre Guillaume, Timbert Gérard, Royer-Manoha Jean-Noël, Benassy Daniel.

Étaient excusés,

Mesdames : Avogadro Nathalie Champion Emmanuelle, Galamien Annie, Payrastra Hélène, Roure-Amigoni Elisabeth

Messieurs : Boukhetache Rachid, Duret François, Giordano André, Le Galès Charles

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Boucherit Nassiri (Directrice espace social de La Voulte), Vanessa Jaume (déléguée adjoint de la fédération),

Monsieur : Dumortier Christian (délégué de la fédération)

Étaient excusée

Ordre du jour

Pour Décision :

Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 avril 2015.

Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale

En pièces jointes : le CR du CA et le PV de l'AG

Elections du bureau

Calendrier des rencontres des CA, AG, bureaux 2015-2016

Convention de partenariat entre le département, la CAF, La MSA et la fédération

Afin de permettre la comparaison entre ce projet de convention et celle en cours est joint la part concernant le CG dans le texte de l'actuelle convention

Pour information :

Compte tenu de la proximité du dernier CA, de l'AG il n'y a pas de lettre du bureau pour ce CA

Questions diverses

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le Président Alain Faucuit ouvre la séance. Le délégué annonce l'ordre du jour de ce CA.

✓ **Pour Décision :**

- **Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 avril 2015.**

En l'absence de remarque, il est procédé à l'approbation du compte-rendu du CA du 26/04/2015

Ne prennent pas part au vote : 11

Pour : 16 Contre : 0 Blanc ou nul : 0

Le compte-rendu du conseil d'administration du 26 avril 2015 est adopté à

- **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2015.**

En l'absence de remarque, il est procédé à l'approbation du compte-rendu de l' AG du 17/04/2015

Ne prennent pas part au vote : 7

Pour : 20 Contre : 0 Blanc ou nul : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2015 est adopté à

- **Elections du bureau**

Présidence : Alain Faucuit est candidat à un renouvellement de son mandat. Il est élu à 88.46% des suffrages exprimés (23 pour, 3 blancs ou nuls (1 abstention).

Secrétaire : Thérèse Clément-Montalbano est candidate. Elle est élue à l'unanimité par 26 voix pour (1 abstention)

Trésorier – trésorière : Françoise Carret est candidate à un renouvellement de son mandat. Elle est élue à l'unanimité par 26 voix pour (1 abstention)

Vice-Présidence : Patrick Roucoux est candidat à un renouvellement de son mandat. Il est élu à 96% des suffrages exprimés par 24 voix pour, 1 blanc ou nul (2 abstentions).

Membres du bureau

Denis Delas est candidat à un renouvellement de son mandat. Il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour (1 abstention).

Faure Sandrine est élu à 57.69% par 15 voix pour, 4 contre et 7 blanc ou nul (1 abstention)

Gauthier Carmen est candidate à un renouvellement de son mandat. Elle est élue à l'unanimité par 26 voix pour (1 abstention)

Jean-Claude Hallier est candidat à un renouvellement de son mandat. Il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour (1 abstention).

Guillaume Sartre est candidat à un renouvellement de son mandat. Il est élu à 96,15% des suffrages exprimés par 25 voix pour, 1 blanc ou nul (1 abstention).

Geneviève Souche est candidate à un renouvellement de son mandat. Elle est élue à 96,15% des suffrages exprimés par 25 voix pour, 1 blanc ou nul (1 abstention).

- **Calendrier des rencontres des CA, AG, bureaux 2015-2016**

AG 2016

La date n'est pas finalisée mais elle aura lieu soit le 29, soit le 30 avril 2016. Décision au prochain CA avec le bilan de l'AG 2015

Conseils d'Administration

29 juin

22 septembre

16 novembre

18 janvier

29 mars

Tous les conseils comment à 19h 00. Les lieux d'accueil du conseil seront déterminés au fur et à mesure

Il restera à planifier le conseil qui suit l'AG et a pour objet l'élection du bureau

- **Convention de partenariat entre le département, la CAF, La MSA et la fédération**

L'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale (avec ces mêmes partenaires) a des conséquences sur le contenu de notre convention. En effet certains de ses éléments structurants sont aujourd'hui intégrés dans le schéma, et il convient de réactualiser celle-ci. Le département nous a fait parvenir une proposition de travail (jointe) que nous avons étudiée en comité des directeurs et en bureau. Cette proposition questionne les acteurs de ces deux instances sur le sens qui est donné à cette nouvelle convention. Le bureau propose donc que ce CA consacre une grande part de son travail au partage de l'analyse des enjeux et des risques et élabore une stratégie de dialogue à mettre en œuvre.

Afin de permettre la comparaison entre ce projet de convention et celle en cours était joint à la convocation la part concernant le département dans le texte de l'actuelle convention

Présentation par : Gérard, Vanessa et Patrick

Dans l'ancienne convention, les institutions s'engagent avec la FACS à partir de son projet et de ses orientations, dans sa fonction d'animation de la vie sociale, pour soutenir son action globale par un financement global. Les institutions reconnaissent **la légitimité et la capacité de la FACS à concevoir des projets en fonction de l'analyse qu'elle fera de la demande sociale. Les partenaires soutiennent la FACS dans l'accomplissement des missions définies en commun**

Le projet d'avenant préparé par le Conseil Général et soumis à la FACS sans concertation reprend les termes du rapport d'activités de la FACS, ce qui interroge :

- Une convention entre des partenaires ne peut pas être créée unilatéralement par un de ces partenaires !!
- Ce texte ne présente pas une possibilité d'accord sur des orientations mais des actions précises faites en 2014, ce qui pourrait empêcher l'évolution des activités en fonction de l'évolution de la demande sociale !!
- On peut arriver à un fléchage des crédits en fonction des actions ce qui s'éloigne de la vision globale de l'activité de la FACS qui devient alors prestataire de la politique publique ; il y a risque d'instrumentalisation de la FACS et des Centres Sociaux
- Dans ce texte apparaît également l'obligation, sans concertation, pour la FACS, de promouvoir les actions de réseaux de formation avec lesquels elle a décidé de ne pas travailler actuellement

Il est nécessaire que la FACS se positionne par rapport à ce premier texte émanant du Conseil Général en revendiquant son autonomie par rapport à son projet propre et la nécessité de signer une convention qu'elle aura travaillée avec les partenaires

- La convention actuelle est valide jusqu'à fin 2016, il n'y a donc pas d'urgence à la changer, d'autant que la FACS doit renouveler ses orientations au cours de l'année 2016, le changement de la convention pourrait se travailler en partenariat au cours du 2ème trimestre 2016.

Plusieurs membres du conseil font part de leur inquiétude devant l'attitude des institutions qui peut faire penser à un changement de politique par rapport aux Centres Sociaux (Alain Faucuit note un changement d'attitude de leur part dans les COPIL et le sentiment d'un renforcement du contrôle sur les Centres Sociaux)

Propositions d'éléments de stratégieissues des 4 groupes de travail pendant le CA

- Le renouvellement de la convention n'est pas une urgence
- Ce document a été produit par le Conseil général, il ne peut pas être considéré comme l'avenant à la convention qui doit être rédigée par tous les partenaires dont la FACS : donner mandat aux représentants de la FACS pour le dire lors du prochain COPIL le 3 juin
- Revendiquer l'indépendance et la créativité du réseau fédéral
- Demander en COPIL pourquoi la nécessité de modifier la convention et ceci très rapidement ?
- Demander à modifier la convention après que la FACS ait modifié ses orientations (réécriture du projet courant 2015)
- Rencontrer les nouveaux élus concernés par « le Centre Social et son projet multiple »
- Rencontrer les autres réseaux qui signent une convention avec les mêmes partenaires

Décisions prises :

- En COPIL le 3 juin, demander aux partenaires les raisons de ces modifications, leur rappeler que la convention actuelle est valide jusqu'en 2016
- Rencontre des nouveaux élus (à partir de Septembre) : améliorer leurs connaissances de nos valeurs et notre projet
- Réunion avec les présidents et directeurs de Centre social: quel impact sur les Centres sociaux (fléchage des crédits)
- Rencontre des intercommunalités
- Rencontre des élus sur le territoire (pour chaque Centre Social)
- à partir de Septembre, mettre en route le travail sur le prochain projet de la FACS (validation du calendrier et de la méthodologie avant fin 2015)

Le président de la FACS
Alain Faucuit

La secrétaire
Thérèse Clément-Montalbano